

I - INFORMATIONS (L521-2 du code des assurances)

1. OUEST ASSURANCES PLAISANCE : Ce contrat vous est présenté par la société OUEST ASSURANCES PLAISANCE, Courtier en assurance, immatriculée à l'ORIAS (Registre unique des intermédiaires en assurance) sous le numéro 23 000 939 (www.orias.fr - 1 Rue Jules Lefebvre, 75009 Paris) et au RCS Saint Malo sous le n° 921 759 445. Le siège social est situé au 16 avenue Jean Jaurès 35400 SAINT - MALO. OUEST ASSURANCES PLAISANCE est une SARL au capital social de 30 000 €. Autorité de contrôle : L'autorité de contrôle est l'ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

La société OUEST ASSURANCES PLAISANCE ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société OUEST ASSURANCES PLAISANCE.

Dans le cadre de son activité la société OUEST ASSURANCES PLAISANCE a souscrit une assurance responsabilité civile et une garantie financière auprès de la compagnie CGPA.

La Société OUEST ASSURANCES PLAISANCE exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L. 521-2, II, 1°, b) du code des assurances. Pour les contrats FORCE 9 ses partenaires assureurs sont : AWP P&C « ALLIANZ TRAVEL », CFDP, SOLUCIA et MUTUAIDE.

Les contrats distribués par OUEST ASSURANCES PLAISANCE sont soumis au droit français.

La rémunération du courtier se fait sur la base d'une commission, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance (Article L521- 2 II 2° b) ainsi que des frais de gestion sous la forme de « coût de police » d'un montant de 20 euros. (Les coûts de police sont non remboursables). Le prix TTC inclus une taxe d'assurance de 9% pour l'annulation et rapatriement, 13.4% pour la protection juridique téléphonique.

2. AWP P&C « ALLIANZ TRAVEL » Assureur du contrat Annulation Assistance et rapatriement n° 602 803 et 602 827: Société anonyme au capital social de 17 287 285 euros, 519 490 080 RCS Bobigny, siège social : 7 rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen, entreprise privée régie par le Code des assurances.

3. CFDP Assureur du contrat « Assistance juridique Téléphonique » 68FORCE9AJT : Entreprise d'assurances régie par le Code des Assurances, Société Anonyme au capital de 1.692.240 €, ayant son siège social Immeuble l'Europe – 62 rue de Bonnel – 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 958 506 156

4. MUTUAIDE ASSISTANCE « ASSISTANCE REMORQUAGE AU BATEAU N°7914 » – 126, rue de la Piazza - CS 20010 – 93196 Noisy le Grand CEDEX. SA au capital de 12 558 240€ – Entreprise régie par le Code des Assurances - Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel de Résolution – 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 – 383 974 086 RCS Bobigny – TVA FR 31 383 974 086.

5. SOLUCIA SERVICE ET PROTECTION JURIDIQUES Assureur du contrat Rachat de Caution n° ORD120846Z3Y0 : Auprès de SOLUCIA Service et Protection Juridiques, ci-après dénommé « Assureur » - 111 avenue de France - CS 51519 - 75634 Paris Cedex 13, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 9 600 000 € - Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 481 997 708 –

OUEST ASSURANCES PLAISANCE. SARL au capital de 30 000 € Société de courtage en assurances immatriculée au RCS de SAINT-MALO 921 759 445 dont le siège sociale est sis 16 avenue Jean Jaurès 35400 SAINT-MALO soumise au contrôle de l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 Paris cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr et immatriculé à L'ORIAS dans la catégorie Courtier d'assurance sous le numéro 23 000939 (www.orias.fr) Responsabilité civile et Garantie Financière conforme aux articles L512-6 et L512-7 du Code des assurances

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'ACPR, sise 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris cedex 9.

II. RECLAMATION

Lorsqu'un Assuré est mécontent du traitement de sa demande, sa première démarche doit être d'en informer son interlocuteur habituel pour que la nature de son insatisfaction soit comprise et que des solutions soient recherchées.

En cas de désaccord sur les solutions proposées, l'Assuré peut adresser une réclamation par email à l'adresse suivante :

Un accusé de réception parviendra à l'Assuré dans les dix (10) jours ouvrables (hors dimanches et jours fériés) à compter de la réception de la réclamation, sauf si la réponse à sa réclamation lui est transmise dans ces délais.

Une réponse lui sera fournie au plus tard dans les deux (2) mois suivant la date de réception de sa réclamation, hors survenance de circonstances particulières dont l'Assureur le tiendrait informé.

Après avoir formulé votre réclamation auprès de l'interlocuteur et si le désaccord persiste, l'Assuré peut alors saisir le médiateur indépendant au : Médiateur de l'Assurance par courrier à La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110 75441 Paris CEDEX 09, ou par mail :

le.mediateur@mediation-assurance.org.

1. OUEST ASSURANCES PLAISANCE pour la gestion du contrat Force 9. Service réclamation : En cas de réclamation vous pouvez-vous adresser à votre interlocuteur habituel au 02.99.82.53.34 ; contact@ouest-assurances.fr. Ouest assurances – Service réclamation - 16 avenue Jean Jaurès – 35400 SAINT-MALO. Notre politique sur le site <https://www.ouest-assurances-plaisance.fr/reclamation>

2. AWP P&C « ALLIANZ TRAVEL » Assureur du contrat Annulation Assistance et rapatriement n° 602 803 et 602 827 : reclamation@votreassistance.fr ou envoyer un courrier à l'adresse AWP France SAS, Service Réclamations, TSA 70002 - 93488 Saint-Ouen Cedex

3. CFDP Assureur du contrat « Assistance juridique Téléphonique » 68FORCE9AJT . Par mail à relationclient@cfdp.fr, ou en remplissant le formulaire de réclamation sur le site internet CFDP : <http://www.cfdp.fr/deposer-une-reclamation/> ou par courrier à CFDP Service Relation Client - Immeuble l'Europe - 62 rue de Bonnel - 69003 LYON.

4. MUTUAIDE ASSISTANCE « ASSISTANCE REMORQUAGE AU BATEAU N°7914 » : par téléphone au 01.55.98.58.91 ou en écrivant à auto@mutuaide.fr ou par courrier à MUTUAIDE SERVICE QUALITE CLIENTS 126, rue de la Piazza - CS 20010 – 93196 Noisy le Grand CEDEX

5. SOLUCIA SERVICE ET PROTECTION JURIDIQUES Assureur du contrat Rachat de Caution n° ORD120846Z3Y0 . Par courrier à Délégué à la Protection des Données - 111 avenue de France - CS 51519 - 75634 Paris cedex 13. Par mail sur dpo.solucia@soluciaspj.fr

II - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (LPD) et au règlement (UE) 2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de

OUEST ASSURANCES PLAISANCE. SARL au capital de 30 000 € Société de courtage en assurances immatriculée au RCS de SAINT-MALO 921 759 445 dont le siège sociale est sis 16 avenue Jean Jaurès 35400 SAINT-MALO soumise au contrôle de l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest CS 75436 Paris cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr et immatriculé à L'ORIAS dans la catégorie Courtier d'assurance sous le numéro 23 000939 (www.orias.fr) Responsabilité civile et Garantie Financière conforme aux articles L512-6 et L512-7 du Code des assurances

rectification, d'effacement (des données inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont le traitement serait illicite), de limitation des traitements (dans les cas prévus par la loi), d'opposition pour motif légitime, de suppression de vos données à caractère personnel. Vous possédez un droit à la portabilité de vos données (dans les cas prévus par la loi) ainsi que du droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et à la communication de ces données après votre décès. Vous pouvez enfin Vous opposer, à tout moment et sans frais à la prospection commerciale. Pour exercer ces droits, en fonction du contrat concerné, Vous pouvez adresser un courrier ou un courriel à :

1. OUEST ASSURANCES PLAISANCE est la responsable du traitement des données à caractère personnel, recueillies en vue de la passation, la gestion et l'exécution des contrats FORCE 9. Conformément à la législation et réglementation applicables en matière de protection des données l'Assuré peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant. Ouest Assurances Plaisance Adresse : 16 Avenue Jean Jaurès – 35400 Saint-Malo Téléphone : +33 (0)2 99 82 53 34. Contact@ouest-assurances.fr

2. AWP P&C « ALLIANZ TRAVEL » Assureur du contrat Annulation Assistance et rapatriement n° 602 803 et 602 827 _ L'Assuré peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant : informations-personnelles@votreassistance.fr

3. CFDP Assureur du contrat « Assistance juridique Téléphonique » 68FORCE9AJT : l'adhérent peut exercer son droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité des données le concernant en contactant le délégué à la protection des données : dpd@cfdp.fr ou par courrier à l'adresse Cfdp Assurances – Délégué à la Protection des Données – 62 rue de Bonnel - Immeuble l'Europe – 69003 Lyon.

4. MUTUAIDE ASSISTANCE « ASSISTANCE REMORQUAGE AU BATEAU N°7914 » l'Assuré peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant le Délégué Représentant à la Protection des Données de l'Assureur : - par mail à l'adresse DRPO@MUTUAIDE.fr ou - par courrier : en écrivant à l'adresse suivante : Délégué représentant à la protection des données – MUTUAIDE ASSISTANCE – 126, rue de la Piazza – CS 20010 – 93196 Noisy le Grand CEDEX.

5. SOLUCIA SERVICE ET PROTECTION JURIDIQUES Assureur du contrat ORD120846Z3Y0 - Délégué à la Protection des Données - 111 avenue de France - CS 51519 - 75634 Paris cedex 13 dpo.solucia@soluciaspj.fr

6. CNIL Commission nationale de l'informatique et des libertés : En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, l'adhérent peut introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy 75007 Paris, Tel : 01 53 73 22 22.

IV. BLOCTEL

En application des dispositions du code de la Consommation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le registre d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr. Dans ce cas, vous ne serez pas démarché par téléphone sauf si vous nous avez communiqué votre numéro de téléphone afin d'être recontacté ou sauf si vous êtes titulaire auprès de nous d'un contrat en vigueur.

V. DECLARATION

En application du code des assurances, l'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance mais l'indemnité sera réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

VI. FRANCHISES

En cas de sinistre, une partie du montant de l'indemnisation peut rester à votre charge, nous vous invitons donc à prendre connaissance des franchises applicables qui figurent dans les conditions générales de votre contrat.

VII. DROIT DE RENONCIATION

1. **Multi-assurance** : Conformément aux dispositions de l'article L112-10 du Code des assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance constituant un complément d'un bien ou d'un service vendu par un intermédiaire, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par le présent contrat, peut renoncer au dit contrat, sans frais ni pénalités tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie. Cette renonciation doit intervenir dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion du présent contrat.

2. **Ventes à distance** : Conformément à l'article L112-2-1 du Code des assurances, un droit de renonciation s'applique aux polices d'assurance conclues à distance. Ce droit de renonciation ne s'applique pas aux contrats d'assurance de voyage ou de bagage ou aux polices d'assurance similaires à court terme d'une durée inférieure à un (1) mois.

VIII. PRESCRIPTION

« Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance. Toutefois, (1°) En cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, ce délai ne court que du jour où l'assureur en a eu connaissance ; (2°) En cas de sinistre, ce délai ne court que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.